

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0815**

commune (s) : Saint Fons

objet : Libération du local commercial situé 10, rue Robert et Reynier exploité par M. Ebubekir Tosun -
Convention de résiliation de bail

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009

Décision n° B-2009-0815

commune (s) : Saint Fons

objet : **Libération du local commercial situé 10, rue Robert et Reynier exploité par M. Ebubekir Tosun - Convention de résiliation de bail**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Dans le cadre de l'opération de requalification du quartier de l'Arsenal à Saint Fons, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire de l'immeuble situé 10 et 12, rue Robert et Reynier en mars 2008.

Monsieur Ebubekir Tosun, preneur d'un bail commercial, exploite dans ce local une activité de garage et de carrosserie automobile.

Aux termes de la convention qui est présentée au Bureau, la Communauté urbaine consentirait à monsieur Ebubekir Tosun une indemnité globale de 66 000 € pour la libération du local, la cessation de l'exploitation de son fonds de commerce dans ledit local, le montant des indemnités liées au licenciement de ses employés et les frais de déménagement.

Il est convenu que cette indemnité serait versée en deux échéances :

- une première échéance d'un montant de 22 000 € à la signature de la convention,
- une seconde échéance d'un montant de 44 000 € après libération effective du local ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la convention de résiliation de bail relative à la libération du local commercial de monsieur Ebubekir Tosun dans le bâtiment situé 10, rue Robert et Reynier à Saint Fons,

b) - le versement d'une indemnité globale de 66 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0844 le 20 octobre 2003 pour 1 200 000 €.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 800 - fonction 824 - opération n° 0844, à hauteur de 66 000 € pour l'indemnisation commerciale et de 2 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.